



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2552

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet classes culturelles numériques - Individualisation d'autorisation de programme en recettes - Demande de subvention Fonds européen de développement régional (FEDER) à la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2552**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Projet classes culturelles numériques - Individualisation d'autorisation de programme en recettes - Demande de subvention Fonds européen de développement régional (FEDER) à la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le contexte

Les pouvoirs publics font des efforts importants pour développer le numérique dans l'éducation. Toutefois, au niveau des adolescents, la principale fracture numérique ne relève pas tant de l'équipement que des différences de pratiques entre ceux qui en font un simple outil de loisir et de consommation et ceux qui sont capables d'utiliser le numérique à des fins de production, de collaboration et d'apprentissage.

Parmi les 79 collèges publics situés sur le territoire de la Métropole de Lyon, 30 sont classés en réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+) et politique de la ville, soit 38 % des collèges publics. Si le numérique se développe de plus en plus en milieu scolaire, les collégiens en REP/REP+ sont les plus touchés par les conséquences de la fracture numérique.

Pour renforcer les usages pédagogiques du numérique auprès des élèves et des enseignants, un dispositif de travail collaboratif "classes culturelles numériques" (CCN) est mis en œuvre sur une cinquantaine de classes chaque année. 6 projets font ainsi travailler un artiste ou un scientifique simultanément avec 10 classes, en lien avec une structure du territoire associée.

II - Un élargissement des classes culturelles numériques en priorité aux établissements d'éducation prioritaire

Ce projet rentre dans le dispositif "investissement territorial intégré" (ITI) en matière de politique de la ville pour la période 2015-2020 décliné dans la convention passée entre la Métropole et la Région Rhône-Alpes et acté par la délibération n° 2015-0696 du Conseil de la Métropole du 2 novembre 2015.

Pour le territoire métropolitain, ces crédits issus de l'enveloppe du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont dédiés au soutien de projets dans les quartiers en difficulté et en partie sur la thématique du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) (crédits ciblés pour le développement des usages numériques, notamment dans les collèges).

L'objet de ce financement est de faire passer à une échelle plus importante un dispositif qui a déjà été expérimenté avec succès, en ciblant 50 % de classes REP/REP+ de quartiers en politique de la ville, notamment ceux qui sont dans un territoire en renouvellement urbain, tout en les intégrant dans des échanges avec d'autres établissements.

Les 2 objectifs de ce projet proposés au financement du FEDER concernent :

1° - Des actions destinées à des publics ciblés

- développer les compétences numériques de production, de communication et de collaboration des collégiens,
- développer plus largement les compétences de travail de groupe et les compétences créatives des collégiens,
- redonner du sens au travail en classe par la finalité d'une production commune et externe,
- mettre en réseau et donc décroïsonner les ressources éducatives du territoire au service des jeunes comme les établissements culturels ou scientifiques.

2° - L'association de partenaires du territoire

Des partenaires ont déjà été identifiés pour porter :

- des thématiques en lien avec les ressources culturelles et scientifiques du territoire : Institut Lumière, musées de la Métropole, directions métiers de la Métropole,
- un travail sur le thème de l'Europe entre classes françaises et allemandes avec l'appui de l'Institut français et de l'Institut Goethe,
- des interactions avec les équipements municipaux, centres culturels, bibliothèques, écoles et collèges, en réponse à une sollicitation croissante des communes (Lyon, Feyzin, Vénissieux, Saint Genis Laval, Villeurbanne, Vaulx en Velin, etc.).

III - Mise en œuvre de cet élargissement des classes culturelles numériques

Chaque année, les établissements scolaires concernés sur le territoire seront invités à candidater pour rejoindre un projet collaboratif. Pour chaque projet et sa thématique, un comité réunissant la Métropole, l'Education nationale et les partenaires assurera la sélection des établissements volontaires.

Les financements sollicités permettront d'élargir ce dispositif avec :

- la création de 3 nouvelles CCN durant 3 ans au sein des collèges retenus sur le territoire, passant ainsi de 55 classes à 85 classes,
- la mise en place, chaque année, de 3 projets collaboratifs en ligne réunissant, chacun, 10 classes de collèges, soit 30 classes sur la période visée pour une production collaborative tout au long de l'année avec des acteurs du savoir du territoire,
- les thématiques envisagées sont : l'éducation au code, l'expression écrite et orale avec les Assises du roman et la Villa Gillet, l'éducation à l'environnement, "habiter l'Europe" pour favoriser les échanges européens, "la naissance de la République" en partenariat avec les Archives départementales du Rhône et de la Métropole, "le Premier film" en lien avec le dispositif collèges au cinéma, le patrimoine architectural, l'évaluation avec l'expérimentation du projet d'échappée game pédagogique produit lors de l'événement "Edumix" à Vénissieux,
- l'amélioration de la plateforme web existante pour intégrer de nouvelles fonctionnalités de connexion, de publication et d'intégration d'outils favorisant la créativité en ligne (montage vidéo, son, écriture collaborative, transmédia, etc.) et permettant de répondre à la montée en charge des usages,
- l'accompagnement des enseignants dans la conduite de ces projets collaboratifs,
- l'organisation des événements fédérateurs sur le territoire favorisant la rencontre de l'ensemble des parties prenantes.

Le résultat escompté est de faire participer chacun des collèges concernés du territoire métropolitain à un projet numérique collaboratif au moins et d'impliquer ainsi environ 4 500 élèves dans ce défi, notamment en organisant 18 événements rassemblant des collégiens de plusieurs établissements et des acteurs du territoire. Dans ce contexte, une centaine d'enseignants seront formés à des méthodes collaboratives, créatives, numériques et innovantes lors de formations inscrites au plan académique de formation.

La plateforme numérique et la méthodologie seront publiées en open source permettant ainsi un usage par d'autres. Les données collectées et les services développés seront partagés en open data, ce qui assure la transférabilité du projet.

IV - Les phases du projet et son financement

Le projet est structuré de la manière suivante :

- janvier-mai 2018 : développement de la plateforme numérique et intégration de nouveaux outils de travail collaboratif,
- janvier-février 2018 : montage des partenariats et écriture des méthodologies et formats des nouveaux projets CCN.

Chaque année, à compter de 2018 et pour 3 ans : recrutement de 30 classes en avril puis formation des enseignants et lancement des classes culturelles numériques à la rentrée scolaire en septembre.

Le coût du projet est estimé à 322 111,53 € TTC dont 189 342,94 € de masse salariale.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un cofinancement de l'Union européenne dans le cadre du FEDER, au titre de l'enveloppe de l'ITI, dans la mesure où le projet concerne les quartiers en politique de la ville du territoire.

L'autorisation de programme totale en recettes sollicitée est de 161 055,76 € TTC, répartie comme suit :

- 31 000 € TTC en 2018,
- 104 044,608 € TTC en 2019,
- 26 011,152 € TTC en 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER), au titre de l'enveloppe de l'investissement territorial intégré (ITI) pour le projet "les classes culturelles numériques".

b) - accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme en recettes pour le projet "classes culturelles numériques pour un montant global de 161 055,76 € TTC sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 31 000 € TTC en 2018 en investissement sur l'opération récurrente n° 0P02O5450,
- 104 044,608 € TTC en 2019 et 26 011,152 € TTC en 2020 en fonctionnement sur l'opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.